



Critère 1.2 : Déroulement de la formation au permis de conduire et les conditions de passage des épreuves de l'examen.

PARCOURS DE FORMATION À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

1/ Une évaluation de départ

Afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Cette évaluation donne lieu à un volume de formation théorique et pratique qui peut évoluer selon la progression de l'apprenant qui diffère selon les élèves. Ce volume prévisionnel est réévalué tout au long du parcours de formation en fonction de l'acquisition des compétences et sous-compétences de l'apprenant.

Le parcours de formation :

La formation est composée d'un ou plusieurs parcours de formation.

Un parcours permet aux enseignants d'agrégier leurs ressources pédagogiques, en une structure qui, dans son déroulement temporel, se présente sous la forme d'une succession d'étapes.

Ainsi, le parcours balise l'apprentissage de l'élève conducteur.

A l'auto-école solidaire Du Cœur Au Travail, nous nous efforçons de répondre aux différentes exigences (temps, capacité cognitive, moyens financiers...) de chacun de nos élèves en formation.

Nous plaçons l'élève au centre de nos attentions.

Le rôle du formateur :

Est de vous accompagner tout au long de ce parcours, il doit piocher dans sa boîte à outils pour proposer différents exercices et activités. Ceci permettra d'aborder des exercices de maniabilités, de déplacements du véhicule dans la circulation, de la recherche des informations, de l'analyse qui se découle et de prévoir l'évolution de la situation pour prendre la bonne décision.

Les activités vont permettre d'introduire une discussion, un débat, un échange d'idées lors des séances collectives. Lors de ces phases, il n'est pas question de faire à la place de l'apprenant, mais plutôt faire faire ou faire dire, provoquer la réflexion, la prise de recul, le questionnement et l'autoévaluation.

Le formateur veille à adapter ses contenus, utilise tous les canaux d'apprentissage, décompose pour une meilleure compréhension, s'assure régulièrement de la compréhension, évalue et maintient l'attention.

Il va devoir utiliser des méthodes différentes et adopter une posture distincte selon le public formé.

Par contre, son attitude doit rester neutre et bienveillante (surtout ne pas être dans le jugement) de façon à favoriser l'expression.

A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours spécifique :

2/ Une formation théorique, soit la préparation à l'Epreuve Théorique Générale (ETG) :

Par des entrainements aux séances de Code sur les thèmes :

- Les dispositions légales en matière circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- La règlementation générale et divers
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Les éléments de sécurité des véhicules
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Vous avez la possibilité de venir vous entraîner à l'auto-école, des tests de 40 questions vous seront proposés comme à l'examen (voir affichage auto-école). Une application (ICI CODE) vous sera également proposée afin que vous puissiez vous entraîner chez vous, tous vos résultats seront consultés par l'auto-école.

Une fois votre apprentissage fini, vous pourrez vous présenter à l'examen du code.

* L'EPREUVE THEORIQUE GENERALE (LE CODE) :

Aussi appelé Examen Théorique Général du Code de la route, vous devez avoir 16 ans pour la formation traditionnelle. Cet examen doit être réservé sur internet en s'acquittant de 30 € correspondant à la Redevance du code de la route.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Cet examen a lieu dans un centre agréé de votre choix (La poste ou un centre de contrôle technique. Vous vous rendrez à ce centre par vos propres moyens.

Le jour de l'examen, pensez à apporter **votre pièce d'identité et votre convocation**.

Votre code est valable pendant 5 ans.

En cas de résultat positif : votre auto-école, avec votre accord, vous proposera un planning pour la conduite. En cas d'échec : vous aurez la possibilité de repasser très rapidement en sachant qu'à chaque fois vous devrez vous acquitter de la redevance de 30 €.

3/ Une formation pratique

Vous commencerez la pratique après l'obtention du code, ensuite vous effectuerez au moins 20H de conduite en boîte manuelle et au moins 13H de conduite en boîte automatique avant de passer votre permis de conduire.

L'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 compétences :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. - Démarrer et s'arrêter. - Doser les accélérations et les freinages à divers allures. - Utiliser la boîte de vitesses. - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. - Regarder autour de soi et avertir. - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2. Appréhender la toute et circuler dans des conditions normales.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. - Adapter l'allure aux situations. - Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. - Tourner à droite et à gauche en agglomération. - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. - S'arrêter et stationner en épi, en bataille, en créneau.
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité. - Croiser, dépasser et être dépassé. - Passer les virages et conduire en déclivité. - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. - S'insérer, circuler et sortir d'une voie principale. - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de façon autonome. - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. - Pratiquer l'éco conduite.

Les vérifications intérieures et extérieures sur le véhicule sont très importantes. Votre moniteur les travaillera avec vous. A chaque leçon, votre moniteur fera le bilan du cours, remplissage du livret d'apprentissage numérique et de la fiche de suivi. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser en consultant l'application « Mon permis ». De même, pour chacun des objectifs qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des 4 grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

*** L'EXAMEN PRATIQUE :**

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir **17 ans** et avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR).

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- **suivre un itinéraire**, en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ cinq minutes.
- **réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- **procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- **appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- **adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- **faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, **car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.**

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, sera consultable par l'auto-école ou téléchargeable par l'élève sur le compte Rendez-vous Permis.

En cas d'échec, le délai entre deux présentations sera variable en fonction des résultats obtenus par l'élève. Plus le nombre de points est faible, plus l'élève devra attendre. Ce délai n'est pas négociable avec l'auto-école.

En cas de réussite, le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est **valable 4 mois** maximum.

Vous serez en **période probatoire avec 6 points** sur votre permis de conduire.



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 09/01/2024.

Prénom(s), NOM	Numéro de dossier ou NEPH	Votre résultat
Amand, BOUDIER	983354655983	Favorable
Date d'examen	Catégorie	Examinateur ou examinatrice
09/01/2024	B	inspecteur_8

Attention : Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Àuprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

SIEGE SOCIAL : 5 bis rue des Maquisards – 10 110 BAR SUR SEINE

📞 03 25 29 74 92 – autoecole.ducoeurautravail@orange.fr

Siret : 34234434800046 – APE : 8899B - Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 21 10 00631 10 auprès du Préfet de Région Champagne – Ardenne
Agrément : n° I2001000010